

# AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

## Commune de PORRI (2B Haute-Corse)

Suivant acte reçu par Maître Marie-Laure BARTOLI, notaire à L'ILE-ROUSSE (20220), le 07 mai 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

**Monsieur Ours-Paul VITTORI**, en son vivant retraité, demeurant à PORRI (20215), célibataire,

Né à PORRI (20215), le 19 mai 1914.

De nationalité française.

Résidant en France.

Est décédé à BASTIA (20200), le 27 janvier 1993.

**Madame Placide VITTORI**, en son vivant retraitée, demeurant à PORRI (20215), célibataire.

Née à PORRI (20215), le 18 septembre 1912.

De nationalité française.

Résidant en France.

Est décédée à PORRI (20215), le 06 août 2011.

**Monsieur Ange VITTORI**, en son vivant retraité, demeurant à PORRI (20215), célibataire,

Né à PORRI (20215), le 10 août 1931.

De nationalité française.

Résidant en France.

Est décédé à PORRI (20215), le 10 avril 2018 en l'état d'un testament olographe en date à PORRI (Haute-Corse), du 30 mai 1988.

Concernant les biens ci-après désignés :

### I / Commune de PORRI (2B Haute-Corse)

Diverses parcelles de terre, situées à PORRI (20215) et cadastrées :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	222	PODOSSINCO	31 a 09 ca
	A	228	PODOSSINCO	02 a 10 ca
	A	371	BACCILLI	50 a 90 ca
	A	372	BACCILLI	48 a 80 ca
	A	381	BACCILLI	86 a 23 ca
	A	389	BACCILLI	42 a 75 ca
	A	678	CAPELLANA	11 a 08 ca
	A	901	DURELLI	23 a 60 ca
	B	120	CAMPO DI VERNO	10 a 10 ca
Contenance totale				03 ha 06 a 65 ca

*Etant ici précisé que :*

- la parcelle cadastrée section A numéro 371 est un bien non délimité d'une contenance de 25 ares 45 centiares à prendre dans une parcelle de plus grande contenance de 50 ares 90 centiares (lot n°A0001).

- la parcelle cadastrée section A numéro 372 est un bien non délimité d'une contenance de 24 ares 40 centiares à prendre dans une parcelle de plus grande contenance de 48 ares 80 centiares (lot n°A0001).

- la parcelle cadastrée section A numéro 381 est un bien non délimité d'une

contenance de 43 ares 12 centiares à prendre dans une parcelle de plus grande contenance de 86 ares 23 centiares (lot n°A0001).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*" lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptions acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

*Le présent avis sera affiché en mairie pendant 3 mois.*

Pour avis,  
Me Marie-Laure BARTOLI Notaire

*Adresse courriel de l'étude : [marie-laure.bartoli@notaires.fr](mailto:marie-laure.bartoli@notaires.fr) (où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.D.C).*

